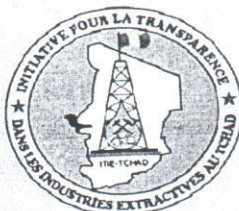


RAPPORT ANNUEL
D'ACTIVITES ITIE-TCHAD
2016



Le présent rapport annuel des activités de l'ITIE-TCHAD pour l'année 2016, est rédigé en réponse aux Exigences 7.4 et 8.4 de la Norme ITIE 2016. Il est structuré en neuf points conformément à la **Note Technique d'orientation No 5 (Rapports annuels d'avancement)** du Secrétariat Internationale ITIE, mise à jour en avril 2016.



ITIE Initiative pour la
Transparence des
Industries
Extractives au Tchad

Rédaction : Secrétariat Technique Permanent

Supervision : Haut Comité National

Juin 2017



TABLE DES MATIERES

Introduction :

I-	EVALUATION GENERALE DE LA PERFORMANCE ANNUELLE	Pages 4-5
II-	EVALUATION DES PERFORMANCES VIS-A-VIS DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITES DEFINIS DANS LE PLAN DE TRAVAIL.....	Pages 6-7
III-	EVALUATION DES PERFORMANCES PAR RAPPORT AUX EXIGENCES DE LA NORME.....	Pages 8- 9-10
IV-	APERCU DES REPONSES DU GROUPE MULTIPARTITE AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA RECONCILIATION ET DE LA VALIDATION, LE CAS ECHEANT	Pages 11-12-13
V-	POINTS FORTS OU FAIBLESSES IDENTIFIEES DANS LE PROCESSUS ITIE.....	Pages 14-15-16-17-18-19
VI-	COÛT TOTAL DE MISE EN ŒUVRE	Pages 20
VII-	COMMENTAIRES SUPPLEMENTAIRES.....	Pages 21
VIII-	CE RAPPORT D'ACTIVITE A-T-IL ETE DISCUTE EN DEHORS DU GROUPE MULTIPARTITE ?.....	Page 22
IX-	COMPOSITION DETAILLEE DES MEMBRES DU HAUT COMITE NATIONAL.....	Page 23

Conclusion :

Introduction

Le présent rapport couvre les activités réalisées en 2016 subdivisées comme suit :

La première partie présente une synthèse générale de toutes les activités entreprises et la seconde partie fait une évaluation globale des activités du plan d'action national mis en œuvre en 2016. La troisième partie analyse les différents liens entre les activités du plan d'action et la Norme ITIE. Les réponses du Groupe Multipartite aux recommandations du conciliateur et du validateur sont présentées dans la quatrième partie. La cinquième partie présente un diagnostic du processus ITIE au Tchad et la sixième partie donne les informations financières de la mise en œuvre de l'initiative nationale. La septième partie rend compte des activités significatives intervenues au cours de l'année, la huitième partie rend compte du processus de validation du document et enfin la dernière partie donne une composition détaillée du Groupe multipartite.

//

I- EVALUATION GENERALE DE LA PERFORMANCE ANNUELLE

La performance annuelle se mesure par l'atteinte du statut de « pays conforme » le 15 Octobre 2014 et qui doit être revalidé le 15 Octobre 2017 comme initialement prévu mais cette date est repoussée pour le mois de Septembre 2018.

Conformément à ce nouveau statut et pour permettre de mieux préparer cette échéance, le Groupe Multipartite s'est attelé pendant l'année 2016, à créer les conditions de mise en œuvre effective des actions pour respecter toutes les exigences requises par la nouvelle Norme 2016.

En dépit des plans d'actions précis et clairs (un plan d'action triennal réactualisé en sept axes et comportant cent vingt-huit activités au départ, réduit en cent dix-neuf activités) et de multiples actions de communication, le Haut Comité National s'est confronté durant l'année 2016, à quelques difficultés à savoir : l'insuffisance et ou promesses non tenues en matière de financement des actions, de problèmes de fonctionnement du site web, le retard dans la publication du rapport.

Ex. Le 7ème rapport de conciliation pour l'année 2013 qui devrait paraître avant le 31 Décembre 2015, a été publié en février 2016, soit deux mois après. Mais le HCN s'est enfin rattrapé pour publier au cours de la même année (Decembre 2016), le 8ème rapport de conciliation 2014.

Des efforts ont été menés par le Groupe multipartite pour surmonter toutes ces difficultés citées sauf l'appropriation de la NORME 2016.

Le groupe multipartite s'est employé à réaliser un nombre important des activités parmi lesquelles :

- la tenue d'un séminaire sous régional de partage d'expériences regroupant six pays de l'Afrique central mettant en œuvre l'ITIE ;
- L'élaboration d'une feuille de route ;
- la révision de son Plan d'Action National triennal 2015-2017 ;
- La rédaction d'un projet pilote sur la commercialisation des matières premières ;
- le renforcement de capacités des membres du HCN ITIE et ceux des comités régionaux ITIE des 23 provinces,
- la publication des rapports et leur dissemination.

//

II- EVALUATION DES PERFORMANCES VIS-A-VIS DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITES DEFINIS DANS LE PLAN DE TRAVAIL

Un plan d'action triennal (2015 - 2017) réactualisé regroupant cent dix-neuf activités (119) a été élaboré en vue de consolider la structure, renforcer la mise en œuvre et amplifier les impacts de l'ITIE au Tchad. Ledit plan d'actions devait permettre au Tchad de respecter toutes les exigences de la Norme ITIE en général et préparer la prochaine évaluation.

Les actions et activités de ce Plan d'Actions National s'articulent autour de sept (07) axes stratégiques et cent dix-neuf activités évaluées comme suit :

Axe I : Renforcement du rôle du Groupe Multi Partite dans l'amélioration de la qualité de la gouvernance interne de l'ITIE Tchad (Exigence 1 et 7) ;

Axe II: Amélioration de la transparence et de la bonne gouvernance dans le secteur des industries extractives au Tchad ;

Axe III : Production et publication des rapports ITIE ;

Axe IV: Communication, vulgarisation de la Norme et des rapports ITIE ;

Axe V: Renforcement des capacités techniques et opérationnelles des parties prenantes ;

Axe VI : Consolidation et pérennisation du processus ITIE ;

Axe VII : Mobilisation des ressources financières et techniques.

Synthèse Evaluation Plan de Travail 2015-2017 révisé

Critères d'évaluation

A : Activité réalisée

B : Activité en cours de réalisation

C : Activité non réalisée

Axes	Description des objectifs	A	B	C	Total
1	Renforcement du rôle du Groupe Multi Partite dans l'amélioration de la qualité de la gouvernance interne de l'ITIE Tchad (Exigence 1 et 7)	20	01	05	26
2	Renforcement de la transparence et de la bonne gouvernance dans le secteur des industries extractives au Tchad	02	02	19	23
3	Production et publication des rapports ITIE	15	02	10	27
4	Communication, vulgarisation de la Norme et des rapports ITIE	15	01	09	25
5	Renforcement des capacités techniques et opérationnelles des parties prenantes	01	00	06	07
6	Consolidation et pérennisation du processus ITIE	01	00	06	07
7	Mobilisation des ressources financières et techniques	02	01	01	4
	Total des activités	56	7	56	119

- Ainsi en terme de réalisation des activités qui étaient programmées, **56** activités sur **119** sont exécutées entièrement soit un taux brut d'exécution de **47.05%**.
- Sept (7) activités programmées sont en cours de réalisation sur 119 soit un taux de **5.88%**.
- Enfin **56** activités programmées ne sont pas réalisées sur **119**, soit un taux de **47.05%**.
- D'une manière générale, on peut dire que sur les **119** activités prévues dans le plan d'actions, **56** sont entièrement exécutées, soit un taux brut de réalisation de **47.05%**.
- A noter que la plupart des activités non réalisées sont dues à des problèmes de financement. Ce pendant elles sont programmées pour 2017

//

III- EVALUATION DES PERFORMANCES PAR RAPPORT AUX EXIGENCES DE LA NOUVELLE NORME 2016.

Tableau 1 : Progrès accomplis selon les exigences ITIE

N	Exigences	Progrès
1	<p>EXIGENCE ITIE 1 Suivi par le Groupe multipartite.</p> <p>Aperçu : L'ITIE exige un suivi efficace par les parties prenantes, assuré notamment par un Groupe multipartite fonctionnel qui associe le gouvernement et les entreprises, et requiert la pleine participation indépendante, active et effective de la société civile. Les exigences clés liées au suivi par le Groupe multipartite comprennent : (1.1) l'engagement de l'Etat ; (1.2) l'engagement des entreprises ; (1.3) l'engagement de la société civile ; (1.4) la création et le fonctionnement du Groupe multipartite ; (1.5) un plan de travail adopté comportant des objectifs clairs pour la mise en œuvre de l'ITIE ainsi qu'un calendrier aligné sur les délais fixés par le Conseil d'administration de l'ITIE.</p>	<p>l'Initiative fait aujourd'hui, incontestablement, partie du paysage institutionnel du pays. Cet engagement soutenu des autorités tchadiennes envers l'ITIE constitue un gage de durabilité qui mérite d'être entretenu ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une commission de relecture des textes régissant l'ITIE au Tchad ; • Projet de révision du Décret 854 modifiant celui de 1074 instituant la mise en œuvre de l'ITIE au Tchad est en cours ; • Réaction des OSC par rapport au processus de révision du Code pétrolier ; • La mise en route d'une Association des Pétroliers du Tchad .
2	<p>EXIGENCE ITIE 2 Cadre légal et institutionnel, y compris octroi des licences.</p> <p>Aperçu : L'ITIE exige la divulgation d'information liée aux règles régissant la gestion du secteur extractif, permettant aux parties prenantes de comprendre les lois et procédures pour l'octroi de droits de production et d'exploration, le cadre juridique, réglementaire et contractuel s'appliquant au secteur extractif et les responsabilités institutionnelles de l'Etat dans la gestion du secteur. Les Exigences ITIE liées à un cadre juridique transparent et à l'octroi de droits dans le secteur extractif comprennent : (2.1) cadre légal et régime fiscal ; (2.2) octroi des licences ; (2.3) registre des licences ; (2.4) contrats ; (2.5) propriété réelle ; et (2.6) participation de l'Etat dans le secteur extractif.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place des commissions sur l'élaboration d'une feuille de route et sur la commercialisation des matières premières ; • Elaboration d'une feuille de route ; • Réalisation d'une étude de cadrage pour le rapport ITIE.
3	<p>EXIGENCE ITIE 3 Prospection et production.</p> <p>Aperçu : L'ITIE exige la divulgation</p>	<p>A ce jour le Tchad a publié huit (08) rapports de conciliation dont le dernier datait de 2016 couvrant</p>

	<p>d'informations liées à l'exploration et à la production, permettant aux parties prenantes de comprendre le potentiel du secteur. Les Exigences ITIE liées à la transparence dans les activités de prospection et de production comprennent : (3.1) information sur les activités de prospection ; (3.2) données de production ; (3.3) données d'exportation.</p>	<p>l'année fiscale 2014 et les rapports 2015 et 16 sont en cours .</p>
<p>4 EXIGENCE ITIE 4 Collecte des revenus.</p> <p>Aperçu : Comprendre les paiements des entreprises et les revenus de l'Etat peut permettre d'informer le débat public à propos de la gouvernance dans les industries extractives. L'ITIE exige une réconciliation exhaustive des paiements des entreprises et des revenus de l'Etat provenant des industries extractives. Les Exigences ITIE liées à la collecte des revenus comprennent : (4.1) la divulgation complète des taxes et revenus ; (4.2) vente des parts de production de l'Etat ou autres revenus perçus en nature ; (4.3) fournitures d'infrastructures et accords de troc ; (4.4) les revenus provenant du transport ; (4.5) les opérations liées aux entreprises d'Etat ; (4.6) paiements infranationaux ; (4.7) niveau de désagrégation ; (4.8) ponctualité des données ; (4.9) qualité des données.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une étude de cadrage pour le rapport ITIE ; • Publication des rapports de conciliation. 	
<p>5 EXIGENCE ITIE 5 Attribution des revenus.</p> <p>Aperçu : L'ITIE exige la divulgation d'informations liées à l'attribution des revenus, permettant aux parties prenantes de comprendre comment les revenus sont repris dans les budgets national et, le cas échéant, infranational, ainsi que retrouver les dépenses sociales par entreprise. Les Exigences de l'ITIE portant sur l'attribution des revenus comprennent : (5.1) répartition des revenus ; (5.2) transferts infranationaux ; (5.3) gestion des revenus et des dépenses.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une étude de cadrage pour le rapport ITIE ; • Publication des rapports de conciliation. 	
<p>6 EXIGENCE ITIE 6 Dépenses sociales et économiques.</p> <p>Aperçu : L'ITIE exige la divulgation</p>	<p>Les données sont disponibles au STP mais non exhaustives ;</p> <p>Publication des rapports de conciliation.</p>	

	<p>d'informations liées aux dépenses sociales et à l'impact du secteur extractif sur l'économie, permettant d'aider les parties prenantes à évaluer dans quelle mesure le secteur extractif donne lieu aux résultats sociaux et économique souhaités. Les Exigences ITIE liées aux dépenses sociales et économiques comprennent : (6.1) dépenses sociales par entreprise ; (6.2) dépenses quasi fiscales des entreprises d'Etat ; (6.3) aperçu de la contribution du secteur extractif à l'économie.</p>	
<p>7</p>	<p>EXIGENCE ITIE 7 Résultats et impact.</p> <p>Aperçu : Des divulgations régulières de données sur l'industrie extractive ne sont pas très utiles dans la pratique s'il n'y pas prise de conscience du grand public quant à la signification des chiffres publiés ainsi qu'un débat public sur l'utilisation efficace des revenus des ressources. Les Exigences ITIE portant sur les résultats et l'impact cherchent à assurer un engagement des parties prenantes dans un dialogue sur la gestion des revenus issus des ressources naturelles. Les Rapports ITIE donnent lieu au respect des Principes de l'ITIE en contribuant à un débat public élargi. Il est également capital que les leçons tirées de la mise en œuvre soient mises en pratique, que les écarts identifiés dans les Rapports ITIE soient expliqués et si nécessaire, corrigés et que la mise en œuvre ITIE se fasse sur une base stable et durable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dissémination des rapports en province ; • Emissions radiotélévisées ; • Conférences débats ; • Organisation des Journées d'information Publique à Ndjamena et en province ; • Publication sur le site web ; • Rencontre avec les comités locaux ITIE ; • Plaidoyer auprès des institutions et entreprises ; • Réalisation d'une étude d'impact.
<p>8</p>	<p>EXIGENCE ITIE 8 Conformité et délais pour les pays de mise en œuvre</p> <p>Aperçu: Cette section présente le calendrier élaboré par le Conseil d'administration de l'ITIE pour la publication de rapports ITIE (8.2), les rapports annuels d'avancement (8.4) et la Validation (8.3). Elle présente les conséquences de la non-conformité aux délais et aux exigences de la mise en œuvre de l'ITIE. Elle explique également les possibilités ainsi que les critères pour demander une mise en œuvre adaptée (8.1) et une prorogation (8.5).</p>	<p>Publication régulière des rapports annuels d'avancement et la préparation de la prochaine validation..</p>

IV- APERCU DES REPONSES DU GROUPE MULTIPARTITE AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA RECONCILIATION ET DE LA VALIDATION, LE CAS ECHEANT

Recommandations issues du Rapport ITIE 2014 et les Réponses du Groupe multipartite.

Afin de consolider le processus ITIE et d'améliorer la gouvernance publique des industries extractives au Tchad, l'Administrateur recommande au Haut Comité National de l'ITIE-Tchad se qui suit.

N°	Titres	Recommandations	Institution responsable de la mise en œuvre	Réponses du GMP
1	Flux significatifs à intégrer dans le périmètre	Nous recommandons dans les futurs exercices de définir et dans l'état des recettes préparée par la Cellule de collecte et de centralisation des recettes tous les paiements significatifs et de prévoir des lignes séparées dans les formulaires de déclaration. La ligne « autres paiements significatifs » doit être utilisée uniquement lors de la phase de collecte des données et lorsque le flux déclaré n'a pas été prévu dans le formulaire.	Trésor et Ministère du Pétrole et de l'Energie	Des correspondances sont adressées à cet effet aux institutions concernées; Plan de plaidoyer dont les résultats seront Mis en œuvre dans les prochains rapports
2	Flux collectés directement par le Ministère de l'Energie et du Pétrole	Nous recommandons la mise en place au niveau du Ministère de l'Energie et du Pétrole d'un rapport retraçant les lignes budgétaires concernés par ces taxes perçues et leur affectation.	Ministère du Pétrole et de l'Energie	Le processus est en cours pour assurer la traçabilité
3	Etat des recettes fiscales du secteur extractif	Nous recommandons d'améliorer l'état de suivi des recettes fiscales du secteur extractif afin de permettre une utilisation efficace et efficiente pour atteindre les objectifs pour lesquels il a été conçu et notamment : <ul style="list-style-type: none"> ▪ en s'assurant de l'exhaustivité des données et des paiements inclus dans cet état ; et 	Trésor et Ministère du Pétrole et de l'Energie	Idem

		<ul style="list-style-type: none"> en remplissant toutes les données utiles à savoir les numéros d'identification fiscale et les activités de chaque opérateur. 		
4	Publication des contrats	<p>Nous recommandons au HCN de préparer une feuille de route afin de se conformer à l'exigence de la norme relative à la publication des contrats. Cette feuille de route doit prévoir les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> un plan d'action et des activités portant sur la manière dont laquelle la publication des contrats doit être effectuée ; les actions requises pour que tous les contrats miniers et pétroliers soient publiés et accessibles au public ; les démarches à suivre pour une éventuelle promulgation d'une loi ou un texte réglementaire sur la publication des contrats ; examen des barrières institutionnelles ou légales relatives aux clauses de confidentialité qui peuvent empêcher une telle publication. En attendant la mise en place complète de la démarche citée plus haut, nous recommandons au Secrétariat Technique de s'assurer que tous les contrats soient disponibles au niveau de leur bibliothèque. 	Secrétariat Technique Permanent	<p>Un Plan d'Action Publié ;</p> <ul style="list-style-type: none"> Le code pétrolier ; La demande de participation des entreprises <p>Le MPE s'est engagé à publier les contrats et la démarche enclenchée suit son cours (Ref ; lettre No...)</p> <p>la plus part des contrats sont disponibles au niveau du STP ;</p>
5	Absence du cadastre des permis pétroliers et miniers	<p>Nous recommandons la mise en place rapide d'un système de cadastre minier et pétrolier capable d'intégrer toutes les données garantissant une gestion transparente et efficiente des titres. Il est fortement recommandé que ce cadastre soit mis en place sous la forme d'un système informatique qui peut être par la suite publiquement accessible via le web.</p>	Ministère du Pétrole et de l'Energie et Ministère des Mines et de la Géologie	<p>Un Cadastre pétrolier est en cours d'élaboration</p> <p>Les démarches sont en cours pour l'élaboration d'un cadastre minier</p>
6	Absence de statistiques récentes sur le secteur minier	<p>Nous recommandons de mettre en place les mécanismes de suivi nécessaires afin d'assurer un suivi adéquat des opérations de recherches et d'exploration dans le secteur minier.</p> <p>Nous recommandons aussi de prévoir une cellule en charge du suivi de la production des différents opérateurs miniers dans le pays et renforcer la</p>	Ministère des Mines et de la Géologie	<p>La Mise en place d'un service dédié à cet effet est en cours</p>

		présence des agents du Ministère des Mines et de la Géologie sur le terrain.		
7	Tableau des opérations financières de l'Etat	Nous recommandons au HCN d'entamer les mesures nécessaires auprès des autorités compétentes afin de revoir la présentation du TOFE ainsi que du processus de son élaboration afin de permettre la traçabilité des ressources extractives et de leur utilisation.	Ministère des Finances	Des démarches auprès du Ministère ont été menées
8	Absence de base de données ITIE	Nous recommandons qu'une base de données actualisée soit tenue au niveau du Secrétariat Technique de l'ITIE comprenant toutes les informations relatives aux entreprises opérant dans le secteur extractif. Cette base de données doit inclure entre autres : <ul style="list-style-type: none"> ▪ les informations générales des entreprises (noms ou raisons sociales, adresses, coordonnées et personnes de contact, n° d'immatriculation NIF, etc.) ; ▪ le type d'activité ; et ▪ les chiffres annuels déclarés. 	Secrétariat Technique Permanent	La collecte des informations est faite mais pas mise dans une base de données,
9	Retard dans la soumission des formulaires de déclaration	Nous recommandons pour les exercices futurs d'inciter toutes les parties prenantes à s'impliquer plus rigoureusement dans les travaux de conciliation des flux des paiements. Cette implication peut se réaliser à travers les actions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ la fixation d'un calendrier détaillé des différentes étapes de processus de réconciliation des flux de paiements. Ce calendrier doit fixer des délais raisonnables pour la préparation des données et le dépôt des déclarations ; ▪ la nomination d'un responsable chargé de l'élaboration des déclarations des paiements et le suivi des travaux de justification et de réconciliation. Ce responsable sera le vis-à-vis direct de l'équipe chargée des travaux de rapprochement ; et ▪ la préparation d'un dossier ITIE au sein de chaque entité comportant tous les détails des montants déclarés, pièces justificatives et toute autre information utile aux travaux de réconciliation. 	Sociétés	Les points focaux sont identifiés et /ou nommés et les responsables sensibilisés

//

V- POINTS FORTS OU FAIBLESSES IDENTIFIEES DANS LE PROCESSUS ITIE

Le cabinet CAC 75 a entrepris en septembre 2016, une étude sur l'évaluation de la structure, la mise en œuvre et l'impact de l'ITIE au Tchad. Cette étude a identifié les atouts, les points de faiblesse et les opportunités éventuelles qui se présentent comme suit :

a) Les atouts de la structure de l'ITIE-Tchad

• Points forts	• Commentaires
Un ancrage institutionnel	Les Décrets n°1074/PR/PM/MP/2007 et n°854/PR/PM/MPME/2014 portant institution et modification du mécanisme de mise en œuvre et de suivi de l'ITIE-Tchad lui permet de bénéficier d'une stabilité grâce à un ancrage institutionnel.
Une Initiative soutenue politiquement, au plus haut niveau	Malgré un début hésitant, la mise en œuvre de l'ITIE-Tchad a, depuis 2010, été constamment soutenue par les autorités tchadiennes. La rencontre en mai 2014 entre le Chef de l'État, M. Idriss Déby Itno, et Mme Clare Short, alors Présidente du Conseil d'administration de l'ITIE, constitue, de fait, le point d'orgue de cet engagement. Forte de ce soutien politique de haut niveau, l'Initiative fait aujourd'hui, incontestablement, partie du paysage institutionnel du pays. Cet engagement soutenu des autorités tchadiennes envers l'ITIE constitue un gage de durabilité qui mérite d'être entretenu.

<p>Une structure institutionnelle bien implantée, connue de tous</p>	<p>A la date de publication de ce rapport, l'ITIE-Tchad est à sa 9^e année de mise en œuvre. Malgré une rotation des équipes et une évolution du paysage extractif du pays, l'ITIE-Tchad est aujourd'hui bien implantée. Son processus est connu de toutes les parties prenantes concernées.</p>
<p>Une organisation pyramidale, adaptée aux besoins</p>	<p>Structurée autour d'une organisation pyramidale constituée d'un HCN-ITIE, instance décisionnelle et stratégique, d'un STP-ITIE, instance centrale opérationnelle et de CR-ITIE, la structure de l'ITIE-Tchad apparaît bien adaptée pour répondre aux besoins de mise en œuvre. Les CR-ITIE, présents dans les chefs-lieux de chaque région, apportent à l'ITIE-Tchad un relais et une proximité essentielle avec la population.</p>
<p>Un groupe multipartite représentatif et efficace</p>	<p>Nous constatons que le HCN-ITIE bénéficie :</p> <ul style="list-style-type: none"> * D'un bon niveau de représentativité des 3 collèges ; * De réunions régulières ; * D'un lieu propice aux échanges ; * De décisions collégiales.
<p>Un STP-ITIE doté de moyens matériels de qualité</p>	<p>Le STP-ITIE est installé dans un bâtiment qui lui est propre adapté à ses besoins. Il dispose également de matériels informatiques et de moyens de locomotion adéquats.</p>
<p>Création d'une association regroupant les entreprises pétrolières au Tchad</p>	<p>Une Association regroupant les entreprises pétrolières est créée.</p>
<p>Tenue des réunions des PWYP au siège de ITIE</p>	<p>PWYP tient toutes ses réunions dans le local de ITIE.</p>

Disponibilités des anciens membres comme personnes ressources	Les anciens membres du GMP sont disponibles lorsqu'elles sont sollicitées.
Accès du public à la bibliothèque ITIE	Les étudiants et chercheurs fréquentent la bibliothèque ITIE

b) Les points faibles et les opportunités de la Structure de l'ITIE-Tchad

Une structure qui demeure surabondante

Le rapport de validation indiquait : « afin de renforcer l'efficacité du dispositif, il faut fusionner le HCN-ITIE et CP-ITIE en une seule structure et de limiter ses membres à 20 personnes ».

Dans les faits, si un nouvel agencement de l'Initiative a bien été proposé avec l'adoption du Décret n°854/PR/PM/MPME/2014, celui-ci ne semble néanmoins pas avoir permis de rationaliser totalement la structure institutionnelle de l'ITIE.

En effet :

Ancienne structure de l'ITIE-Tchad (Décret n° 1074/PR/PM/MP/2007)	Nouvelle structure de l'ITIE-Tchad (Décret n°854/PR/PM/MPME/2014)
HCN-ITIE = 28 membres	HCN-ITIE = 25 membres
CP-ITIE = 10 membres	<i>Bureau = 9 membres</i>
STP-ITIE = 4 membres	STP-ITIE = 6 membres
Total = 42 personnes	Total = 31 personnes

Note : Sur les 9 membres du Bureau, 8 sont issus du HCNITIE et 1 est issu du STP-ITIE

En l'état, l'effectif de la nouvelle structure de l'ITIE-Tchad demeure excessive, et le remplacement du CP-ITIE par le Bureau du HCN-ITIE ne semble pas être accepté, tel que préconisé par le validateur, de totalement rationaliser la structure

institutionnelle de l'Initiative. Ainsi, comme pour le CP-ITIE, le mandat du Bureau du HCN-ITIE (« *le suivi de l'exécution des activités du Secrétariat technique permanent et de toutes autres activités liées aux missions du HCN-ITIE* ») ne se distingue que très marginalement de celui du HCN-ITIE (« *superviser la mise en œuvre de l'ITIE* »).

Cette situation paraît porter atteinte au fonctionnement efficace et dynamique de l'ITIE Tchad, tant dans la prise de décision que dans la mise en œuvre des décisions adoptées. Il paraîtrait utile qu'une solution durable y soit apportée.

Une structure peu adaptable aux changements sectoriels

Les membres du HCN-ITIE sont nommés par décret sur proposition des différents collègues. Cette contrainte institutionnelle empêche la structure de s'adapter rapidement aux changements sectoriels. En effet, l'entreprise Glencore, devenue depuis 2013 un acteur essentiel du secteur extractif tchadien, n'est toujours pas membre du HCN-ITIE.

Une structure pénalisée par les capacités hétérogènes de ses parties prenantes

La réalisation d'une évaluation des contraintes des capacités des parties prenantes de l'ITIE Tchad, en juillet 2014, a permis de mettre en évidence qu'il existe au sein de l'Initiative « *de grandes différences de niveau au sein d'un même groupe d'individus* », et que « *le niveau des capacités de plus de la moitié des parties prenantes est inférieur à 10/20* »

Ces difficultés ne semblent pas avoir été suffisamment prises en compte, comme en témoigne le nombre limité de formations qui ont été organisées pour les parties prenantes de l'ITIE-Tchad depuis juillet 2014.

Cette situation pourrait porter atteinte au bon fonctionnement du mécanisme tripartite et à la pleine réalisation du dialogue entre les parties prenantes de l'ITIE-Tchad.

Une instabilité à la tête du STP-ITIE qui porte préjudice à son Efficacité

Le STP-ITIE a souffert, ces dernières années, de l'instabilité de l'équipe dirigeante. Ainsi, depuis l'obtention du statut de pays conforme, en octobre 2014, le poste de Coordonnateur a connu trois(3) changements à sa tête. Or, la fonction de Coordonnateur de l'ITIE est éminemment complexe et suppose l'appropriation d'un ensemble de paramètres organisationnels, techniques, financiers, institutionnels, humains et politiques.

En outre, les membres du HCN-ITIE n'ont pas été consultés lors du recrutement des 2 derniers Coordonnateurs.

Des Comités Régionaux non opérationnels

Créés par l'arrêté n°014/PR/MEP/HCN/Comité de Pilotage/CSTP/2013 du 12 février 2013, mais on constate qu'à la date de ce rapport, les CR-ITIE ne sont pas entièrement opérationnels.

Si certains sont dotés de matériel informatique, d'autres recherchent toujours des locaux adaptés à leurs besoins et tous manquent de ressources financières pour

mettre en œuvre leurs activités. En outre, la faible mobilisation des entreprises extractives ne permet pas une gestion collégiale de ces structures.

Par ailleurs, les réunions conduites à Doba dans le cadre de cette étude ont mis en évidence une connaissance très limitée du secteur extractif et des règles de l'ITIE par les membres du CR-ITIE.

Il paraîtrait utile de multiplier des formations afin de renforcer les capacités des membres des Comités Régionaux dans le domaine du secteur extractif.

Des locaux sous utilisés

Les locaux de l'Initiative situés à N'Djamena sont de qualité et particulièrement vastes. Il serait sans doute possible de les valoriser pour favoriser la mise en œuvre de l'ITIE./

----- // -----

VII- COMMENTAIRES SUPPLEMENTAIRES

L'Etude d'impact de l'ITIE au Tchad réalisée en Septembre 2016 par le Cabinet CAC75, confirme que depuis 2007, l'ITIE-Tchad a beaucoup progressé pour accéder à la conformité. Elle a élaboré des plans d'actions précis et clairs, elle a augmenté de manière significative les capacités des parties prenantes, elle a publié des rapports ITIE de qualité, reconnus de tous, et elle a procédé à de multiples actions de communication.

Le réalisateur de l'étude constate cependant une mise en cohérence partielle des plans d'actions avec les contraintes contextuelles, des plans d'actions mis en œuvre partiellement, des financements aléatoires, des difficultés rencontrées par la Direction Générale de la Douane (DGDDI) dans l'exercice de déclaration des données, des besoins en renforcement des capacités qui demeurent importants, un site internet qui présente des lacunes et des rapports ITIE publiés tardivement.

Aussi, selon l'étude il paraîtrait opportun que le HCN-ITIE puisse considérer les recommandations issues de ladite étude :

Les résultats de l'étude considèrent cependant que cette organisation pourrait être optimisée et que les procédures internes pourraient être simplifiées pour permettre à la société Glencore, acteur majeur, d'y siéger. On constate également une instabilité à la tête du STP-ITIE qui porte préjudice à son efficacité, des CR-ITIE non opérationnels et des besoins en renforcement des capacités qui demeurent importants.

-----//-----

REPUBLIQUE DU TCHAD

UNITE- TRAVAIL – PROGRES

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRIMATURE

MINISTERE DU PETROLE ET DE L'ENERGIE

HAUT COMITE NATIONAL

COORDINATION DU SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT
N° 023 /PR/PM//MPE/CSTP/17

PROCES – VERBAL

L'an deux mille dix-sept et le huit Juin à neuf heures, s'est tenue la session ordinaire du Haut Comité National de l'ITIE, au siège du Secrétariat Technique Permanent de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives au Tchad.

Etaient présents :

Les participants dont la liste se trouve en annexe.

Ordre du jour :

- ✦ Adoption du Rapport annuel d'avancement des activités 2016.

Après la présentation du rapport annuel d'avancement des activités ITIE-TCHAD pour l'année 2016, et à l'issue des échanges sur l'auto-évaluation générale des performances, les réponses aux exigences et le suivi des recommandations du dernier rapport de conciliation, les participants à la session ont décidé de l'adoption dudit rapport.

Après son adoption, il a été demandé au Secrétariat Technique Permanent de procéder à sa présentation au grand public à travers les medias locaux pour large diffusion avant sa mise en ligne prévue pour le 15 Juin 2017.

Commencée à 09 heures 00 mn, la session a prit fin à 13heures 00 mn.

Fait à N'Djaména le 08 Juin 2017

- Liste de présence

Le Président de séance
MADJIRO RAYMOND



Le Rapporteur
Mekondo Frédérick



**IX- COMPOSITION DETAILLEE DU GROUPE MULTIPARTITE
DURANT LA PERIODE CONCERNEE (2016)Y compris le
détail du nombre de réunion et des présences)**

	NOM ET PRENOM	LIEU DE TRAVAIL	FONCTION DANS L'ITIE
1	Me BECHIR MADET	Ministre du Pétrole	PRESIDENT
2	ADOUM MAHAMAT ADOUM	SG Ministère du Pétrole	MEMBRE
3			
4	ABBE RAYMOND MADJIRO	PWYP	1 ^{er} VICE PRESIDENT
5	YOLLA AGUENADE ZONGRE	ESSO-Tchad	2 ^{eme} VICE PRESIDENT
6	PATRICE BENDOUNGA	GRAMPTC	1 ^{er} RAPPORTEUR
7	BLADE MAURICE	Ministère des Finances	2 ^{eme} RAPPORTEUR
8	ATTEIB ABDELSALAM	Conseiller PRESIDENCE	MEMBRE HCN
9	BRAHIM DJAMOUS	Conseiller PRIMATURE	MEMBRE HCN
10	ABBAS MAHAMAT TAHIR	Union des Journalistes Tchadiens	MEMBRE HCN
11	BANATA TCHALE	COUR DE COMPTES	MEMBRE HCN
12	ALI DJADDA KAMPARD	SOTEC/ Ent. Minière ETAT	MEMBRE HCN
13	BALDAL OYAMTA	Ligue Tchadienne des Droits de l'Homme	MEMBRE HCN
14	Me BANGAH YENGDING NATHAN	Union des Syndicats du Tchad	MEMBRE HCN
15	BIROUE WASSI KAIBAINA	ASSEMBLÉE NATIONALE	MEMBRE HCN
16	MOHAMED SIDDICK	UNITED HYDROCARBON	MEMBRE HCN
17	Mme AM-ABOUA AHMAT CHACRA	Chambre de Commerce	MEMBRE HCN
18	LAODOMAYE DJEDOUBOUYOMGOTO	CNPCIC	MEMBRE HCN
19	MAHAMAT BOURDJO	SHT	MEMBRE HCN
20	MBAIGUEDEM MBAIRO	Ministère Plan Coop Int	MEMBRE HCN
21	Mme MEKOMBE THERESE	CELIAF/Org Féminine	MEMBRE HCN
22	MHT ABDOULAYE ISSA	Ministère de COMMUNIC	MEMBRE HCN
23	SENOUSSI HASSANA ABDOULAYE	Collège de Contrôle et de Surveillances des Revenus Pétroliers	MEMBRE HCN
24	Mme NDOUKOLNGONE NATY RACHEL	CPPN / OSC	MEMBRÉ HCN
25	NGARYEDOUM ELIE	Conseil Economique, Social et Culturel	MEMBRE HCN

Le Haut Comité National se réunit quatre fois l'année en session ordinaire soit une session tous les trois mois.

-----//.....

Conclusion :

Aux termes des travaux, le HCN est en mesure de confirmer que l'ITIE-Tchad bénéficie d'une structure adaptée, organisée autour d'un Haut Comité National (HCN-ITIE), d'un Secrétariat Technique Permanent (STP-ITIE) et de Comités Régionaux (CR-ITIE). Elle se caractérise par : un ancrage institutionnel, soutenu politiquement au plus haut niveau, un groupe multipartite efficace et un secrétariat technique bien doté.

En matière d'impact, il ressort que l'ITIE au Tchad a contribué aux réformes institutionnelles du pays. La mise en œuvre de l'ITIE a en effet permis aux autorités tchadiennes d'adopter des mesures durables comme la constitution, au sein du Ministère des Finances et du Budget, d'une Cellule de Collecte, de Centralisation et de Suivi des Recettes Extractives (CCCSRE).

L'ITIE-Tchad a mis en évidence des méthodes contractuelles non conformes et a ainsi contribué à renforcer la bonne gouvernance du pays.

L'ITIE-Tchad a contribué à renforcer la capacité des autorités et des entreprises extractives à rendre des comptes par la publication régulière d'informations financières et contextuelles fiables, précises et sincères sur le secteur extractif tchadien.

----- //-----

Annexe I et II

- ✓ Liste de présence des membres du HCN à la l'adoption de ce rapport,
- ✓ Liste de présence des medias.

LISTE DE PRESENCE POUR LA SESSION DU HCN
JEUDI LE 08 JUIN 2017

NOMBRE	NOMS ET PRENOMS	FONCTION	LIEU DE TRAVAIL	CONTACT TELEPHONIQUE	EMAIL
01	Me Bangah Yengelis Naban	Membre HCN	DST	66 28 23 80	Bangahy@yahoo.fr
02	Maryedoum Elic	Membre HCN	CEC	66 29 67 79	benam.eli@yahoo.fr
03	Mahemmar Bourdelo	Conseiller HCN	SHT	66 25 55 08	-
04	Biroué Massi KAIRABINA	Conseiller HCN	A.N.	66 55 27 12	Birouem.wari@yahoo.fr
05	Yolla ZOUNGNE	Deuxième V. de Reuid.	ADP T	66 29 61 06	yoyoyou@hotmail.fr
06	Mme AH-ABOUA ATTHAT	Conseillère HCN	CC IAHNA	66 29 13.34	ama.aboua6@yahoo.fr
07	Bleust Anne	Président	Président	66 29 93 77	-
08	Babbel Oyamou	Membre HCN	LTDH	66 29 39 56	babbel@yahoo.fr
09	MATHATHI ABOUAYE TBA	Membre HCN	Tin. Com	66 84 12 17	K touf@yahoo.fr
10	BANHOUEL HEKOUA FREDERIC	1er Rapporteur	GRAND/TE	66 26 83 8	banhouel@gmail.com
11	MATOUK N'pore NATY R	Membre	CCPN	66 32 21 59	naty.beloum@gmail.com
12	Mme Amira Ghakoua	STP	STP	66 26 19 13	-
13	ADJOURNANT ABOUUMI	SG/MP	NPE	66 26 34 25	adouma@yahoo.fr
14	ANANWA HENRIQUE	SG/CCSD	CCSD	66 77 28 78	ananwah@yahoo.fr
15	Mme ANHINA EHEMIR	SG/Secr de Comptes	Secr de Comptes	62 05 46 33	annahemir@hotmail.com
16	Hydsein WADJ OROKO	Coord. Adjoint	STP-TTE	66 18 36 86	Rbenwadi@gmail.com
17	Ahmedou Guindim	Expert TTE	STP	66 29 23 39	-
18	Mme MARIKOUA FERRE	Membre TTE	CELIATF	66 29 31 6 35	colobate15@yahoo.fr
19	YOUSSEF AGUEI FELIX	Expert Com	STP-IND	66 21 57 83	benjamin2@yahoo.fr

LISTE DE PRESENCE DES JOURNALISTES A LA PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'AVANCEMENT DES ACTIVITES TIE TCHAD 2016.
N'Djaména le 15 Juin 2017

Liste de Présence des Journalistes

NO	ORGANES	NOMS ET PRENOMS	CONTACTS	SIGNATURES		
1	ONRTV – télé	1- KADINE	6644411111			
		2- MAHAMED KEPEBE	66436084			
		3- MAHAMED KEPEBE	66255438			
		4- MAMA ABDOU BOKOR	66351733			
		5- BERNARD HUGONNE	66755519			
		6- JOËL ZAMBELO	66300954			
		7- MAHAMED OUMAR	91583131			
		8- KEPHIR DOKONDI	66851780			
		8	ATP (info Tchad)	8- BRUCHE' MBOUYER CHRISTIAN	63515667	
				9- HALTEBRUGE BRUNEAU	66663191	
10- OUMAR YASSOUF	66363076					
11	L'Observateur			MIGNI KADA	66492089	
12	N'DJ. Bi – Hebd	STEVE DJERONIKAR	66865666			
		BACTAR FRANK F.	62589963			

LISTE DE PRESENCE DES JOURNALISTES A LA PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'AVANCEMENT DES ACTIVITES ITIE TCHAD 2016.
N°Djaména le 15 Juin 2017

13	Le visionnaire	Djassabe Nding Sam Ndjil	65 48 50 52	
14	Abba garde	Karine Noamoun	664 42202	
15	Le Progrès	LAPIA BEATI?	6666 22 94	
16	Le Citoyen	DJONGUE Stéphane	66 06 15 00	
17	La voix	Djondang Pabame'	66 14 84 84	
18	Fm Liberté	DARISTONS Blaise	66 12 92 80	
19	DJA FM	MOUSSA DJARMA	66 45 07 40	
20	NIGATO FM Al nassr FM	Marselene Arclan se	66 43 63 77	

21 ~~Abba FM~~

L'Expert en Communication ITIE.

YOUNOUS BEN ZAKI TAHA